

Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 12 juin 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le douze juin à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 4 juin 2018 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 18 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, COFFIN Pascal, COURTADE Christine, DEAT-PLACETTE Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, PUPION Claire, SERVER Séverine, SOMPROU Jean-Pierre et SOULAGNET Christophe.

Absent représenté 1 MENGEOLE Sandrine (pouvoir donné à J,C, BOURIAT).

Absent 0

La convocation a été affichée le 4 juin 2018. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

Délibération n°1 : ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2018 »

APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°17EP080

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public place de la mairie.

Monsieur le Président du SDEPA a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SO – Agence de Pau.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rural « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2018 ». Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux ;
- **APPROUVE** le montant des travaux et dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC :	51 406,00 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus :	5 140,60 €
- frais de gestion du SDEPA :	2 141,92 €
- TOTAL :	58 688,52 €
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation syndicat :	12 000,00 €
- FCTVA :	9 275,90 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres :	35 270,70 €
- participation de la commune aux frais de gestion :	2 141,92 €
- TOTAL :	58 688,52 €
- **DIT** que la participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Le SDEPA pourra demander à la commune un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Présents : 18 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....
Délibération n°2 : Subvention coopérative scolaire exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la délibération du 6 février 2018 selon laquelle le principe d'un versement global des crédits alloués aux sorties et aux fournitures a été validé.

Une subvention d'un montant total de 7 270 € a été votée.

Monsieur le Maire indique qu'une erreur a été commise et que les fournitures scolaires doivent être acquittées directement par la commune.

La somme de 7 270 € avait été calculée selon la répartition suivante:

- 1 500 € sorties bus
- 450 € arbre de Noël
- 5 320 € de fournitures scolaires (35 € x 152 élèves).

De fait, la subvention dédiée à la coopérative scolaire aurait dû être de 1 950 € et non de 7 270 €.

La subvention ayant déjà été mandatée et versée sur le compte de la coopérative scolaire, Monsieur le Maire propose à fins de régularisation le reversement par l'association des 5 320 € allouées au titre des fournitures scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :

- **VALIDE** le montant d'une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 1 950 €,
- **APPROUVE** le reversement des sommes versées au titre des fournitures scolaires,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des écritures comptables appropriées.

Présents : 12 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....
Délibération n°3 : Rattrapage subvention comité des fêtes - exercice 2017

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée que le comité des fêtes n'a pas reçu de subvention au titre de l'année 2017.

Les nouveaux membres de l'association ayant fourni les documents nécessaires et demandés pour l'attribution de ladite subvention, Monsieur le Maire propose donc de régulariser le versement sur le budget 2018.

Il propose donc un versement de 2 000 € en complément de la subvention de 2 000 € attribuée au titre de 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :

- VALIDE la régularisation de la subvention au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 2 000 €,
- DIT que les crédits sont prévus au budget,
- CHARGE Monsieur le Maire des écritures comptables appropriées.

Présents : 18 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n°4 : Décision modificative n°2018/01

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale qu'il convient d'effectuer des ajustements relatifs aux dépenses de Fonctionnement et d'Investissement.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les crédits suivants :

- Section de Fonctionnement:
- chapitre 011 «charges à caractère général » : réduction de 2 000 €
- chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : augmentation de 2 000 €
- Section d'Investissement:
- En dépenses :**
- chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » :
 - ajout de 18 746,27 € – *article 10222*
 - ajout de 101 888 € - *article 103*
- chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » : réduction des crédits de 50 944 €
- chapitre 041 « opérations patrimoniales » :
 - ajout de 295,85 € - *article 204412*
 - diminution de 20 600 € - *article 458102*
- ajout de 20 600 € - article budgétaire 458102 « autres services à comptabilité distincte »
- En recettes :**
- chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » : ajout de 50 944 €
- chapitre 041 :
 - ajout de 295,85 € - *article 458201*
 - diminution de 20 600 € - *article 458202*
- ajout de 18 476,27 € - article budgétaire 458201 « autres services à comptabilité distincte »
- ajout de 20 600 € - article budgétaire 458202 « autres services à comptabilité distincte »

Le Conseil Municipal, étant entendu que les crédits sont votés par chapitre et par opération, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'approuver les mouvements de crédits proposés.

Présents : 18 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

Délibération n°5 : Subvention d'équipement en nature

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée l'opération sous mandat réalisée conjointement avec le Département et afférente aux travaux réalisés rue de l'Église.

Cette opération est à présent achevée et il convient de procéder aux écritures comptables appropriées pour la clôturer définitivement.

La commune s'est acquittée de la part départementale des travaux à hauteur de 112 632,74 € TTC.

Ces travaux ont été re-facturés au Département sur la base du coût H.T à savoir 93 860,62 €, la commune étant bénéficiaire du FCTVA sur la globalité de l'opération.

Le FCTVA perçu et afférent à la part départementale est de 18 476,27 €. Le différentiel pour équilibrer l'opération est de 295,85 €. Pour clôturer l'opération, il convient que la commune prenne en charge ce différentiel au titre d'une subvention d'équipement en nature.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :

- **VALIDE le montant d'une subvention d'équipement en nature d'un montant de 295,85 €,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget,**
- **CHARGE Monsieur le Maire des écritures comptables appropriées.**

Présents : 18 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0

.....
Questions diverses :

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire indique que les services préfectoraux ont transmis le projet de révision de plan de prévention du risque inondation. Ce projet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal prévu le 3 juillet prochain.

Les travaux d'assainissement ont démarré sur la route de Lée. Ils se poursuivront sur Ousse début 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h30.

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération n°1 : ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2018 » - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°17EP080**
- **Délibération n°2 : Subvention coopérative scolaire exercice 2018**
- **Délibération n°3 : Rattrapage subvention comité des fêtes - exercice 2017**
- **Délibération n°4 : Décision modificative n°2018/01**
- **Délibération n°5 : Subvention d'équipement en nature**

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire	
Madame Geneviève CAMBET,	
Monsieur Bernard CAPELLE,	
Monsieur Jean-Louis COUTENET,	
Madame Sylvie ZEROUAL,	
Madame Suzanne ARTIGANAVE,	
Monsieur Michel BARDOCHAN,	
Monsieur Pascal COFFIN,	
Madame Christine COURTADE,	
Monsieur Olivier DEAT-PLACETTE,	
Madame Nicole GIL,	
Monsieur Romain KALVIKOWSKI,	
Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,	
Madame Bernadette LIMERAT,	
Madame Claire PUPION,	
Madame Séverine SERVER,	
Monsieur Jean-Pierre SOMPROU,	
Monsieur Christophe SOULAGNET	